



Association de Judo & Ju-Jitsu Valais Walliser Judo und Ju-Jitsu Verband

<http://www.ajjv.ch>

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VALAISAN INDIVIDUEL (CVI)

Table des matières :

1. Champs d'applications
2. Organisation
3. Condition de participation
4. Inscription / finances
5. Catégories d'âge et de poids
6. Système de compétition
7. Durée des combats
8. Pesée
9. Récompenses
10. Arbitrage
11. Cahier des charges du club organisateur
12. Responsabilité de la Commission Technique
13. Répartition des frais
14. Responsabilité des combattants et des coaches
15. Divers
16. Disposition finales et entrée en vigueur

1. Champ d'application

Ce règlement contient les dispositions générales du championnat valaisan individuel (CVI).

2. Organisation

- 2.1. L'association de Judo & Ju-Jitsu Valais (AJJV) organise chaque année un championnat valaisan individuel (CVI) en collaboration avec un club de l'association et la Commission Technique (CT).
- 2.2. Chaque club ou école pratiquant le judo faisant partie de l'AJJV et membre de la FSJ doit, sauf empêchement majeur, organiser les CVI selon un tournoi coutumier.
- 2.3. En cas d'empêchement, des arrangements entre clubs sont possibles sur demande préalable à la CT.
- 2.4. La CT désigne chaque année le club organisateur.
- 2.5. L'organisation des CVI est gérée par la CT en collaboration avec le club organisateur. Le cahier des charges est décrit aux chapitres 11 et 12 de ce règlement.

- 2.6. La CT est composée, pour ses décisions, de son chef de CT, représentant le comité de l'AJJV ainsi que des représentants à la commission technique de chacun des clubs membres de l'AJJV. Ses membres se réunissent en cas de litige ou question éventuellement non prévue par le présent règlement et prennent une décision. Les éventuelles décisions se prennent à la majorité des membres présents, la voix du chef de la CT compte à double en cas d'éventuelle égalité. Les décisions prises à la majorité de la CT ne sont sujettes à aucun recours possible lors du CVE.
- 2.7. Conjointement aux CVI, le club organisateur et la Commission Technique mettent sur pied, dans la mesure du possible, une joute pour Ecoliers débutants dont les modalités sont définies dans l'annexe 1 du présent règlement.

3. CONDITION DE PARTICIPATION

- 3.1. Tous les judokas licenciés dans un club/école valaisan peuvent participer au CVI. Pour les catégories Elite (H + D) et Open (H + D), il est demandé un délai d'un mois au minimum.

4. INSCRIPTIONS / FINANCES

- 4.1. Les inscriptions se font sur place. La CT peut afin de faciliter l'organisation demandé une pré-inscription
- 4.2. La finance d'inscription est fixée par la CT. Celle-ci est annoncée dans la feuille de convocation au CVI.
- 4.3. Les catégories Open sont gratuites si les combattants ont déjà combattu dans leur catégorie. Le combattant qui ne fait que l'Open s'acquittera de la finance d'inscription.

5. CATEGORIES D'AGE ET POIDS

- 5.1. Les catégories d'âge suivent les recommandations de la FSJ. En cas de peu de participant la CT peut regrouper deux catégories d'âge.
- 5.2. Les combattants débutants et écoliers ne peuvent combattre que dans une seule catégorie.
- 5.3. Les coachs/entraîneurs sont responsables du niveau de leurs combattants.
- 5.4. Pour chaque catégorie d'âge la CT décide des catégories en fonction du nombre de participants et en tenant compte de leur poids. Les regroupement se feront dans la mesure du possible en respectant les catégories officielle
- 5.5. En cas d'impossibilité de combat décidée par la CT, par exemple trop grande différence de poids le combattant sera déclaré champion valaisan sans combattre.

- 5.6. Selon ce qu'autorise la FSJ, sous la responsabilité du coach et des parents, les Ecoliers B sont autorisés à combattre en A. De même, sous la responsabilité des coachs et des parents, les écoliers A et les écolières A peuvent combattre dans les catégories Espoirs, respectivement H ou F.
- 5.7. Les Espoirs H peuvent combattre en Juniors H. Les Juniors H peuvent combattre en Elite H et en Open H.
- 5.8. Les Espoirs Filles U18 ne sont pas autorisée à Combattre en Open.
- 5.9. } les participants à la joute pour débutant ne sont pas autorisés à combattre dans le CVI officiel

6. SYSTEME DE COMPETITION

- 6.1. Le tirage du tableau peut se faire soit de manière électronique (programme), soit à la main. La CT et la table centrale gère le système de compétition :
 - pool
 - pool, Brésil avec double repêchage
 - Pool, Brésil sans repêchage
- 6.2. En cas d'égalité dans les poules, les finalistes seront désignés premièrement par les points victoires, deuxièmement par les points valeurs et troisièmement par confrontation directe. S'il y a toujours égalité, il y aura un ou des matchs de barrage.
- 6.3. En cas d'égalité lors d'un match de barrage, les combattants se rencontrent à nouveau à 2 reprises et si ils sont toujours à égalité, ils sont classés au rang le plus bas pour lequel ils combattaient.

7. DUREE DES COMBATS

- 7.1. Eliminatoires et Finales:

Ecoliers C	2 min
Ecoliers B	2 min
Ecoliers et Ecolières A	3 min
Espoirs H+F et Juniors	4 min
Elite et Open (H+F)	4 min

8. PESEE

- 8.1. Aucune tolérance de poids n'est admise.
- 8.2. Ne seront admises que les balances médicales.
- 8.3. Les combattants qui ne se présentent pas pour la pesée à l'heure précise sont éliminés.

9. RECOMPENSES

Le 1^{er} de chaque valaisan est désignée Champion valaisan
Il est distribué par catégorie:

- 1 médaille d'or
- 1 médaille d'argent
- 2 médailles de bronze

Le gagnant de chaque catégorie Open reçoit un trophée

10. ARBITRAGE

Les règles d'arbitrage édictées par la FSJ seront appliquées.

11. Cahier des charges du club organisateur

- 11.1. Le club organisateur a la charge de tout ce qui concerne l'organisation logistique des CVI
- 11.2. Réservation de la salle
- 11.3. Convocation des samaritains
- 11.4. Information à l'hôpital et à l'ambulance
- 11.5. Gestion de la cantine
- 11.6. Mise en place d'une table centrale
- 11.7. Mise en place d'au moins deux tables complètes
- 11.8. Mise à disposition d'au moins deux surfaces de tatamis (6x6)
- 11.9. Deux balances médicales pour la pesée disposées dans deux locaux séparés
- 11.10. l'organisateur peut demander aux autres clubs de l'AJJV de mettre à disposition deux personnes par club pour le travail aux tables de compétition

12. RESPONSABILITES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

- 12.1. CT coordonne l'organisation du CVI avec le club
- 12.2. Commande des médailles
- 12.3. Commande des arbitres
- 12.4. Annonce à la FSJ
- 12.5. Envoie des invitations aux clubs
- 12.6. CT en collaboration organise l'encaissement des inscriptions
- 12.7. La CT se charge de l'organisation factuel du CVI
 - 12.7.1. Les pesées
 - 12.7.2. L'établissement des caté
 - 12.7.3. Coordination entre la table centrale et les tatamis
 - 12.7.4. Etablissement des classement
 - 12.7.5. Proclamation des résultats

13. Répartition des frais

- 13.1. AJJV encaisse frais inscription
- 13.2. AJJV prend en charge les frais suivant : récompense, arbitre, samaritains, d'organisation de la table centrale et les éventuel frais location de salle.
- 13.3. le club organisateur a à sa charge les éventuel frais de transport et de logistique, les frais de cantine
- 13.4. les bénéfices de la cantine reste au club organisateur.

14. RESPONSABILITES DES COMBATTANTS ET DES COACHS

- 14.1. Respect des valeurs du judo et du règlements du département championnat de la FSJ
- 14.2. Les coachs sont responsables de la tenue et du comportement de leurs combattants
- 14.3. Seul le combattant appelé en ~~premier~~ deuxième peut combattre avec un judogi bleu
- 14.4. Chaque combattant est responsable de son assurance

15. DIVERS

- 15.1. L'AJJV, le club organisateur et la Commission Technique déclinent toutes responsabilités en cas d'accident
- 15.2. Toute modification du présent règlement se fera uniquement lors de l'AG de l'AJJV

16. DISPOSITIONS FINALES ET ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement a été modifié et accepté lors de l'AD du

Il entre donc en vigueur à cette date et rend caducs tous les règlements, compléments et annexes antérieur.

Le Président : Claudio Cerigioni

Le Vice-Président : Fabrice Beney

Le resp. de la CT : Ouly Reymond